



Désignation	Code		
Pro 700 40 PACK-FR	V07040		
PRO700-40-B-RAMPE-FR	V07222		



Notice d'installation

CHARVET

F-38850 — CHARAVINES Tél: + 33 (0)4 76 06 64 22 Fax: +33 (0)4 76 55 78 75 e-mail: <u>info@charvet-sa.fr</u> e-mail: <u>sav@charvet-sa.fr</u> NOTICE : 700-40 PACK-FR Indice B ; Date de création : 15.11.17 Date de mise à jour :10/10/2022





SOMMAIRE

1	IN	VSTALLATION	4
	1.1 1.2 1.3 1.4	GENERALITES MANUTENTION — MISE EN PLACE INSTALLATION PLAQUETTE SIGNALETIQUE	4 4 4
2	R	ACCORDEMENT ELECTRIQUE	5
	2.1	CONTROLES AVANT RACCORDEMENT	5
	2.2	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	5
	2.3	CONTROLE APRES RACCORDEMENT	5
3	M	1ISE EN SERVICE	5
	Cr pr	PORTER A LA PARTIE MISE EN SERVICE UTILISATEUR	_
	3.1	SCHEMAS DE CABLAGE RAMPE CHAUFFANTE	
	3.2	PIECES DE PREMIERE NECESSITE	
1		NTRODUCTION	,
_	111	NI RODUCTION	4
2	A'	VANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE	4
3	M	IISE EN SERVICE	4
	3.1	CAPOT COMMANDE RAMPE CHAUFFANTE, CHARIOT MOBILE	4
	3.2	UTILISATION RAMPE CHAUFFANTE	
4	M	IISE HORS SERVICE	5
-			
5	EI	NTRETIEN	5
	5.1	1.2.107.02	
	5.	1.1 Nettoyage des habillages en acier inoxydable	6
6	DI	IECES DE DEMIEDE NECESSITE	_

F-38850 — CHARAVINES Tél: + 33 (0)4 76 06 64 22 Fax: +33 (0)4 76 55 78 75 e-mail: <u>info@charvet-sa.fr</u> e-mail: <u>sav@charvet-sa.fr</u>

Indice B ; Date de création : 15.11.17 Date de mise à jour :10/10/2022





« Conformité au décret français n°2014-928 du 19 aout 2014. » Exclusivement pour la France

La Société Paul CHARVET assume, conformément au décret n° 2014-928 du 19 aout 2014 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, la société CHARVET assure l'organisation et le financement de la collecte et du traitement des EEE professionnels mis sur le marché après le 13/08/2005 ou lors d'un remplacement d'équipements équivalents ou assurant la même fonction. A ce titre, la société CHARVET à adhérer à ECOLOGIC, éco-organisme agréé par l'état. Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

Modalités de prise en charge

Pour toutes demandes d'enlèvement, contactez :

- → www.e-dechet.com
- +33 (0) 1 30 57 79 14.

Toutes demandes inférieures à 500 kg feront l'objet soit d'un apport volontaire à un point de collecte ou d'un enlèvement chez l'utilisateur final, qui sera à sa charge en dessous de 500 kg.



e-mail: sav@charvet-sa.fr





1 INSTALLATION

1.1 Généralités

L'installation doit être faite dans un local suffisamment aéré avec extraction mécanique, selon les règles de l'art conformément aux instructions de cette notice et les règlements en vigueur dans le pays d'installation.

Une attention toute spéciale doit être accordée aux réglementations de prévention incendies de l'établissement concerné.

Les utilisateurs doivent être formés à l'utilisation de cet appareil après installation

Le manuel d'utilisation doit être remis à l'utilisateur après installation.

Toute intervention ou dépannage sur un appareil doit être effectué par un installateur qualifié.

GARANTIE : La garantie est portée sur le contrat de vente. Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien

1.2 Manutention - Mise en place

Il est impératif de laisser l'appareil sur son socle bois lors des manutentions jusqu'à l'implantation définitive. Déballer, vérifier le bon état de l'appareil.

En cas d'avaries, signifier les réserves sur le bordereau de livraison, les confirmer au plus tard sous 48 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur.

1.3 Installation

Installer impérativement sous une hotte d'extraction.

Si cet appareil doit être mis en place près d'un mur, d'une cloison, d'un meuble, de bordures décoratives, il est recommandé que ceux-ci soient faits d'un matériau non combustible, si ce n'est pas le cas, ils doivent être recouverts d'un matériau approprié, bon isolant thermique non combustible. En cas de doute sur les matériaux, implanter votre appareil avec un espace de 10 cm.

Retirer toutes les protections plastiques des habillages.

Mettre l'appareil sur son emplacement de travail.

• Appareil fixe :



Mettre les pieds (ceux-ci sont livrés dans un carton séparé). Régler l'appareil de niveau en agissant sur le réglage en hauteur des pieds pour obtenir une hauteur du plan de travail horizontal à 900 mm.

Appareil mobile :

Les roulettes freins doivent être impérativement bloquées lorsque l'appareil est en position de raccordement et tout le temps de l'utilisation.

Le dispositif anti-arrachement doit être impérativement mis en place

1.4 Plaquette signalétique



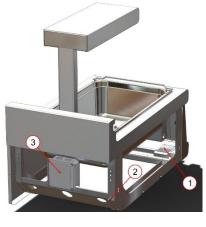


Figure A

Rep Description

1 Plaquette signalétique.

2 Borne d'équipotentialité.

3 Raccordement électrique

e-mail: sav@charvet-sa.fr

NOTICE: 700-40 PACK-FR Indice B; Date de création: 15.11.17 Date de mise à jour:10/10/2022





Chaque appareil comporte une plaquette signalétique sous le plancher ().

2 RACCORDEMENT ELECTRIQUE



L'appareil doit être obligatoirement raccordé à la terre Il y a danger à mettre l'appareil en service sans relier sa masse à la terre Utiliser du câble normalisé (245 IEC 57 ou 245 IEC 66) ou toute autre nature de câble présentant les mêmes caractéristiques.

S'assurer que l'installation fixe de l'utilisateur comporte un dispositif à coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts conforme à la norme EN 60335-1



Les appareils mobiles sont munis d'une fiche de prise de courant appropriée à la puissance. Cette fiche doit être accessible en permanence.

Attention: Raccorder la borne d'équipotentialité (Fig A rep 2)

2.1 Contrôles avant raccordement

Avant de procéder à la mise sous tension de l'appareil, s'assurer :

- Que la tension électrique du réseau est compatible avec la tension et la puissance de l'appareil.
- De la bonne fixation du câble,
- Du bon serrage des connexions de l'appareil,
- Que la section du câble est compatible avec la puissance de l'appareil.

2.2 Raccordement électrique

Raccorder l'appareil au réseau électrique à l'aide du bornier de raccordement en respectant les indications portées sur l'étiquette du coffret. (Figure A rep 3 et Figure B)



Figure B

2.3 Contrôle après raccordement

Après raccordement s'assurer :

- De la bonne mise à la terre, (voir les avertissements)
- De l'isolement de l'équipement électrique.
- Du bon fonctionnement de l'appareil et des organes de sécurité.

3 MISE EN SERVICE

Se reporter à la partie mise en service utilisateur

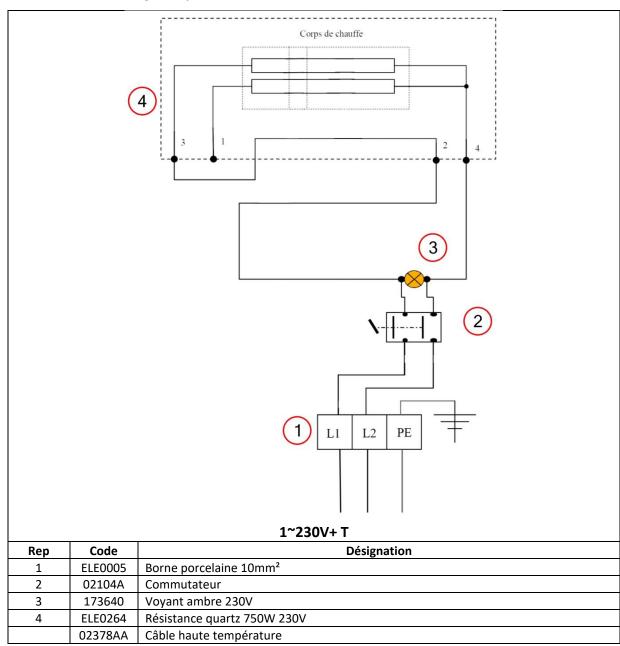
NOTICE: 700-40 PACK-FR Indice B; Date de création: 15.11.17 Date de mise à jour:10/10/2022

5





3.1 Schémas de câblage rampe chauffante



CHARVET

F-38850 – CHARAVINES Tél: + 33 (0)4 76 06 64 22 Fax: +33 (0)4 76 55 78 75 e-mail: <u>info@charvet-sa.fr</u> e-mail: <u>sav@charvet-sa.fr</u> NOTICE : 700-40 PACK-FR Indice B ; Date de création : 15.11.17 Date de mise à jour :10/10/2022





3.2 Pièces de première nécessité

Code	Désignation	Code	Désignation	Code	Désignation
173640		ELE0005		02104A	
Voyant ambre 230 V		Borne ceramique		Commutateur Arrêt/Marche	
506009		02378A		ELE0264	
Vitrocéramique radiant 75x240		Câble haute température		Résistance Quartz 750W	





Désignation	Code
Pro 700 40 PACK-FR	V07040
PRO700-40-B-RAMPE-FR	V07222



Notice d'utilisation





SOMMAIRE

1	IN	STALLATION	.4
	1.1 1.2 1.3 1.4	GENERALITES MANUTENTION — MISE EN PLACE INSTALLATION PLAQUETTE SIGNALETIQUE	. 4
2	R.A	ACCORDEMENT ELECTRIQUE	. 5
	2.1 2.2 2.3	CONTROLES AVANT RACCORDEMENT RACCORDEMENT ELECTRIQUE CONTROLE APRES RACCORDEMENT.	. 5
3	М	ISE EN SERVICE	.5
	SE REF 3.1 3.2	PORTER A LA PARTIE MISE EN SERVICE UTILISATEUR SCHEMAS DE CABLAGE RAMPE CHAUFFANTE PIECES DE PREMIERE NECESSITE	.6
1	IN	TRODUCTION	.4
2	A۱	/ANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE	.4
3	М	ISE EN SERVICE	. 4
	3.1 3.2	CAPOT COMMANDE RAMPE CHAUFFANTE, CHARIOT MOBILE	
4	М	ISE HORS SERVICE	. 5
5 ENTRETIEN		NTRETIEN	. 5
		NETTOYAGE	
6	PII	FCFS DE PREMIERE NECESSITE	6





« Conformité au décret français n°2014-928 du 19 aout 2014. » Exclusivement pour la France

La Société Paul CHARVET assume, conformément au décret n° 2014-928 du 19 aout 2014 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, la société CHARVET assure l'organisation et le financement de la collecte et du traitement des EEE professionnels mis sur le marché après le 13/08/2005 ou lors d'un remplacement d'équipements équivalents ou assurant la même fonction. A ce titre, la société CHARVET à adhérer à ECOLOGIC, éco-organisme agréé par l'état. Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

Modalités de prise en charge

Pour toutes demandes d'enlèvement, contactez :

- → www.e-dechet.com
- +33 (0) 1 30 57 79 14.

Toutes demandes inférieures à 500 kg feront l'objet soit d'un apport volontaire à un point de collecte ou d'un enlèvement chez l'utilisateur final, qui sera à sa charge en dessous de 500 kg.







1 INTRODUCTION



Nos appareils sont à usage professionnel et doivent être utilisés par du personnel qualifié.

Pour toute modification concernant du matériel en place ou pour toute installation nouvelle, il faut impérativement faire appel à un installateur qualifié.

GARANTIE: la garantie est portée sur le contrat de vente. Pour toute intervention de garantie, s'adresser à un revendeur agréé. Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais

entretien.

2 AVANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE

- Avant la première mise en service, il est conseillé de nettoyer l'appareil afin de retirer les poussières ou impuretés accumulées durant la période de stockage.
- Retirer tous les plastiques de protection des aciers inoxydables.
- S'assurer que les organes de commande sont fonctionnels.

3 MISE EN SERVICE



La rampe chauffante à foyer rayonnant (Figure A rep3) est utilisée seulement pour le maintien en température de différents aliments.

Remettre en position le bac de salage avant la mise en service.



Attention : Le dessus, le bac de l'appareil et les habillages de la rampe peuvent être très chauds après une utilisation intense ou prolongée.

3.1 Capot commande rampe chauffante, chariot mobile

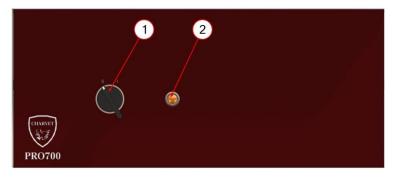


Figure A

L'appareil étant sous tension :

Positionner le commutateur sur la position 'marche'.(Figure A rep1)

Le voyant ambre s'allume. (Figure A rep 2)

NOTICE: 700-40 PACK-FR

Indice B ; Date de création : 15.11.17 Date de mise à jour :10/10/2022





3.2 Utilisation rampe chauffante

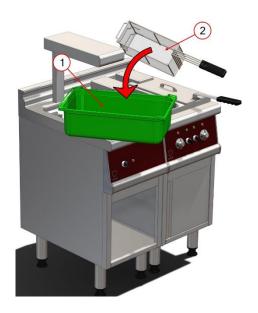




Figure F

- Figure E
- Lever le bac. (Figure E rep1) puis le poser sur le dessus.
- Vider le panier de friteuse dans le bac (Figure E rep 1 et 2).
- Remettre en place le bac dans son logement sous la rampe de chauffe (Figure F rep 3)
- Mettre en fonction la rampe de chauffe. (Figure F rep 4)

4 MISE HORS SERVICE

Mettre la (les) manettes et organes de commande sur la position « 0 ». Vidanger éventuellement la cuve avant refroidissement pour le nettoyage de la cuve. En fin de journée, couper l'alimentation au réseau électrique.

5 ENTRETIEN



Pour un meilleur service, il est conseillé de faire entretenir régulièrement le matériel par un installateur qualifié.

Prévenir votre installateur pour remplacer les organes de commande défectueux en vue d'une prochaine utilisation.

La responsabilité du constructeur et de l'installateur ne sauraient être mise en cause si l'opérateur ne fait la demande d'intervention suite à des dysfonctionnements



Attention : certaines pièces de cet appareil sont protégées par le fabricant ; en cas de dysfonctionnement, faire appel à un installateur qualifié.

5.1 Nettoyage



Cet appareil ne doit pas être nettoyé aux moyens de projections d'eau et de jets d'eau sous pression. S'assurer de la mise hors tension de l'appareil.

Lors de l'opération de vidage à chaud, des précautions sont prises par l'opérateur pour se prémunir contre des risques de brûlures.

CHARVET F-38850 – CHARAVINES Tél : + 33 (0)4 76 06 64 22

Fax: +33 (0)4 76 55 78 75 e-mail: <u>info@charvet-sa.fr</u> e-mail: <u>sav@charvet-sa.fr</u> NOTICE: 700-40 PACK-FR

Indice B; Date de création : 15.11.17 Date de mise à jour :10/10/2022





5.1.1 Nettoyage des habillages en acier inoxydable

- Mettre à l'arrêt. Après chaque service il est fortement recommandé, avant le nettoyage, de mettre hors tension les appareils.
- Laver, avec une éponge, à l'eau savonneuse (ou autre produit détergent neutre).
- Passer un chiffon gras après chaque nettoyage.
- Proscrire l'eau de javel et tout produit acide, même très dilué

6 Pièces de première nécessité

Code	Désignation	Code	Désignation	Code	Désignation
173640		ELE0005	Se	02104A	76. W. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.
Voyant ambre 230 V		Borne ceramique		Commutateur Arrêt/Marche	
506009		02378A		ELE0264	
Vitrocéramique radiant 75x240		Câble haute température		Résistance Quartz 750W	